



CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 3 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 3 Février à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire au Foyer Rural de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Étaient présents : Philippe ACCIARI, Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Nadine BAUCHERON
Maryse LEGUAY, pouvoir à Alain MEYER
Liliane SONNET, pouvoir à Marie-Odile RIOU

Secrétaire de séance : Michel SENAULT

Conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 19

Votants : 21

Date de la convocation : 25 Janvier 2022

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 Décembre 2021

Compte rendu adopté à l'unanimité suite à la remarque de M.Gèze au sujet de ses propositions d'actions afin de permettre à la commune de conserver la gestion de la cantine.

Monsieur Meyer a informé que des membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE) ont rencontré M.Pueyo début Janvier. Ceux-ci sont actuellement en attente des textes qui obligerait la CUA à faire entrer le restaurant scolaire de Radon dans le périmètre de la délégation de service public.

M.Gèze a proposé d'apporter un soutien plus important à l'APE en les rencontrant dans un premier temps.

Mme Motas a précisé qu'elle se rapprocherait des parents d'élèves afin d'organiser une réunion entre l'association et le conseil municipal.

2) Demandes de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Subvention versée par l'Etat pour un projet donné.

Les taux de subvention sont déterminés chaque année par une commission en fonction de chaque type de projet.

Au titre de 2022, 2 demandes de DETR sont prévues :

- **Travaux de sécurisation et de mises aux normes du réseau pluvial à la Pesantière**

Les travaux consisteront à sécuriser le hameau et à gérer les eaux pluviales afin d'éviter les inondations. Ils seront réalisés courant 2023.

L'aménagement comprendra :

- *Route de la Pesantière* :

- ✓ l'allongement du chemin piéton séparé de la chaussée
- ✓ création d'un trottoir lorsque l'espace est restreint
- ✓ réduction de la largeur de chaussée à 5,50 m afin d'apaiser la circulation automobile tout en préservant la vocation de transit de cette route

- *Chemins du Marais et des Rimbarts* :

- ✓ Organisation d'un sens unique de circulation
- ✓ Mise en place d'une zone de rencontre cohérente avec la vocation de ces deux voies
- ✓ Maximisation des espaces perméables et végétalisés
- ✓ Suppression au maximum des canalisations au bénéfice d'une gestion en surface des eaux pluviales, renforcée par des puits d'infiltration
- ✓ Maintien des usages existants en requalifiant les espaces correspondants (désimperméabilisation et végétalisation des espaces de stationnement)

Maître d'œuvre : l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI)

Devis estimatif du maître d'œuvre: 329 048,67 € HT (394 858,41 € TTC)

Taux d'intervention DETR sollicité : 50 %

Montant de la subvention DETR sollicité : 164 524.33 €

○ **Acquisition de 4 défibrillateurs**

Monsieur le Maire a rappelé que la commune possédait déjà 2 défibrillateurs respectivement situés à la mairie de Radon et à la maison médicale.

Le projet consiste à en acquérir 4 nouveaux qui seront situés : aux salles de Forges et de Vingt Hanaps, au Foyer Rural et à la Pesantière.

Devis de la société France Neir : 6 925.81 € HT (8 310.97 € TTC)

Taux d'intervention DETR sollicité : 50 %

Montant de la subvention DETR sollicité : 3 462.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *confirme son accord pour la réalisation de ces investissements*
- *valide la proposition de financement*
- *décide d'inscrire ces travaux au budget primitif 2022*
- *autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier*
- *sollicite une subvention au titre de la DETR pour les 2 projets retenus*

○ **Installation d'un système de vidéo protection**

Le projet consiste à installer 7 caméras de surveillance (5 à Radon, 1 à Forges et 1 à Vingt Hanaps) + un local serveur à la mairie de Radon.

Coût de l'installation (devis de la société Onet Sécurité) : 71 790.00 € HT (86 148.00 € TTC).

Possibilité d'obtenir de la DETR (50 % du coût HT)

Monsieur Meyer a précisé que ce chiffrage a été effectué dans le but d'estimer le coût d'une telle installation. En effet ce projet doit être réfléchi et discuté plus en détail avant de déposer une demande de subvention. Les administrés devront également être consultés. De ce fait, la demande de DETR ne sera pas réalisée cette année.

→ Pour M.Gèze, il faut installer des caméras partout sinon cela n'a pas d'utilité

→ M.Guérin a émis l'idée d'en placer au niveau des points de collectes des déchets

→ Selon M.Chevalier, ce n'est pas une solution efficace pour lutter contre la délinquance.

3) Vente d'une bande de terrain de la Saint Jean

Monsieur le Maire a informé que Monsieur et Madame BROUSSIN souhaitaient acquérir une bande du terrain de la Saint Jean d'environ 180 m² afin d'agrandir leur parcelle.

Pour Mme Motas, cette vente entrainerait un « décroché » sur le terrain de la Saint Jean.

La prise de décision a été reportée dans l'attente d'une visite des membres du conseil municipal sur place afin de se rendre compte du projet de Monsieur et Madame BROUSSIN.

4) Lotissement « Champ de la Vigne » - Vingt Hanaps

Monsieur Gèze a informé que la vente aux enchères des 15 parcelles restantes a été autorisée et fixée au 12 mai prochain.

La vente sera réalisée lot par lot.

Les prix de départ des parcelles (de 28 000 à 35 000 €) ont été fixés par le tribunal mais ceux-ci ne correspondent pas aux prix du marché. Ils seront sans doute révisés et cette situation décalera sans doute la date de la vente aux enchères.

Par ailleurs, la commune d'Écouves ne pourra enchérir que si elle est représentée par un avocat. Monsieur Meyer a proposé de désigner Maître Guillaume Bosquet, avocat à Alençon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a retenu la proposition de Monsieur Meyer et a désigné Me Guillaume Bosquet afin de représenter la commune d'Écouves lors de la vente aux enchères des parcelles du lotissement « Champ de la Vigne ».

5) Modification du tarif des repas au centre de loisirs

Monsieur le Maire a rappelé que les repas du centre de loisirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires, sont fournis par la Sodexo.

Il a informé que le tarif du repas a augmenté au 1er Janvier 2022 et a donc proposé de répercuter cette hausse au tarif appliqué aux parents.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 3.60 € le repas pris au centre de loisirs de Radon à compter du 7 Février 2022.

6) Travaux électriques et de réseau à l'école et à la mairie de Radon

2 devis ont été demandés pour la réalisation de travaux électriques et de réseau à l'école et à la mairie de Radon :

- Mayet Electricité : 10 314.21 € (7 982.67 € pour l'école et 2 331.54 € pour la mairie)
- Enerscience, montant : 3 674.69 € (1 161.37 € pour la mairie et 2 513.32 € pour l'école) mais celui-ci ne prend en compte qu'un diagnostic. Un autre devis devra être réalisé pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de retenir le devis de la société Mayet Electricité.

7) Téléphonie

Mme Motas a informé que la société ACS Pro a pris contact avec la mairie afin de réaliser un diagnostic sur la téléphonie des différents sites communaux.

→ Cette société joue le rôle d'intermédiaire entre Orange et l'abonné, elle est rémunérée directement par l'opérateur.

Suite une actualisation des différents contrats d'Orange, le coût mensuel lié à la téléphonie passerait de 667.35 € HT à 553.75 € HT.

Les différents abonnements sont conservés à l'identique mais les appels vers les mobiles seront désormais illimités (plus de surcoûts). La ligne de fax de la mairie de Radon et les lignes téléphoniques et internet de la mairie de Forges ont par ailleurs été supprimées en raison de leur inutilité.

Après en avoir discuté, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de la société ACS Pro.

8) Projet de rapport sur la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire a rappelé que depuis 2007, les collectivités locales ont la possibilité de participer financièrement aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé et/ou d'une mutuelle prévoyance (pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé).

Cette aide financière des employeurs territoriaux est possible :

- Pour les contrats individuels souscrits directement par les agents, à condition qu'ils soient « labellisés », c'est-à-dire qu'ils répondent à certains critères sociaux et de solidarité
- Pour les contrats « groupe » souscrits par les collectivités après mise en concurrence et sélection d'une offre correspondant aux besoins de l'ensemble des agents. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au Centre de gestion agissant pour le compte de toutes les collectivités intéressées.

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire cette participation financière des employeurs publics à compter des :

- 1er janvier 2025 pour les contrats prévoyance, avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence,
- 1er janvier 2026 pour les contrats santé, avec un minimum de 50% d'un montant de référence.

Les montants de référence doivent être précisés par décret prochainement.

→ La commune d'Écouves participe déjà au financement des mutuelles des agents à hauteur de 15 euros à condition que celles-ci soient labélisées. Il faudra sans doute revoir ce montant pour respecter les 50 % de participation.

Sans attendre ces 2 échéances, la réforme prévoit que les collectivités organisent, avant le 18 février 2022, un débat sur la protection sociale complémentaire de leurs agents au sein de leur assemblée délibérante.

Les CDG Normands proposent de conduire des consultations et négociations afin de bénéficier de tarifs avantageux lors de la conclusion de contrats de santé et/ou de prévoyance.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal :

- A pris acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- A pris acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- A donné son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires

Questions diverses

- Organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Monsieur Gèze a rappelé l'article n°20 du règlement intérieur du conseil municipal relatif à l'organisation d'un DOB. Il souhaite que le conseil examine la situation financière de la commune et discute des orientations budgétaires des années à venir afin de préparer au mieux le budget 2022.

Le conseil municipal se réunira à ce sujet le jeudi 24 Février.

Fin de séance : 22h10